



Déclaration préliminaire de l'UNSA Education de l'Hérault  
CTSD du 23 février 2017

Monsieur Le directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD de l'Hérault,

Une fois n'est pas coutume, notre déclaration dépassera les limites de notre département tant le projet de répartition présenté ce jour, est contraint par les choix académiques et les postures idéologiques de ce gouvernement.

En effet, la dotation départementale 1<sup>er</sup> degré, de 72 postes, ne correspond même pas aux créations de postes nécessaires à la mise en application d'une promesse de campagne de l'actuel président de la République.

La mise en œuvre de ces dédoublements de CP et CE1 en Education Prioritaire doit être visible, elle doit même, être la seule chose visible. Elle devient dogmatique dans sa traduction comptable de carte scolaire, ignorant ainsi les compétences des conseils de maîtres en termes de répartition pédagogique et ignorant les effets sur la gestion des personnels à court et moyen termes.

Sous couvert d'objectifs louables de réduction significative des effectifs sur deux niveaux de classes, les structures pédagogiques vont se trouver bouleversées à chaque rentrée scolaire au gré des cohortes d'élèves ou des mouvements de populations.

La gestion des ressources humaines, point faible de notre institution, va devenir très complexe, voire impossible.

Comment ne pas voir par anticipation, se traduire déjà la politique gouvernementale en direction des fonctionnaires, moins de statutaire et plus de contractuels.

Et les écoles hors éducation prioritaire, que deviennent-elles ?

Elles devront absorber silencieusement, l'essentiel de la hausse démographique prévue, +653 élèves. Pour une création de classe, il faudra céder une fermeture de classe. De nombreuses écoles rurales malgré les déclarations du Président de la République en juillet 2017 devant le Sénat, vont voir leur classe disparaître, ou vont devoir se passer des postes des enseignants « surnuméraires » accordés par le passé. La partie ouest de notre département, pourtant très marquée par la difficulté sociale va financer les besoins démographiques de la zone Montpelliéraine.

A cela s'ajoute, la fermeture dès à présent de 22 moyens de remplacement alors que notre département en consomme chaque année plus d'une dizaine pour pallier aux situations démographiques du mois de septembre. Il est fort prévisible que pèsera sur nos collègues aux classes surchargés, le chantage du manque de moyens de remplacement.

Pour conclure, l'UNSA Education souhaite rappeler ici comme lors du dernier comité technique académique, son interrogation quant à la création de décharge pour « les futurs directoires ». Dans un contexte de carte scolaire très tendue, gager 5 équivalents temps plein d'enseignement pour la mise en œuvre d'un choix académique non concerté et dont la plus-value pédagogique n'est pas attestée, n'est pas acceptable pour nos collègues. Les établissements de l'Hérault, malgré les annonces de Madame Le Recteur d'une amélioration du P/E, désormais indice hors sol, préparent dès aujourd'hui une rentrée 2018 plus difficile que les années précédentes.

Soyez assuré, Monsieur Le Directeur Académique, de notre participation active et lucide à ce comité duquel l'UNSA Education attend des réponses aux questions qu'ils formulent légitimement au nom des agents du Service Public d'Education.